

porter atteinte à sa fécondité. Mais les opinions éclairées qui se partagent partout relativement à l'importance de l'approfondissement du sol, ont déterminé quelques agriculteurs, hommes entreprenants et de progrès, à rompre en visière avec l'ancienne habitude, et à essayer, de la manière la plus habile, les perfectionnements que, par suite de raisons ou de préjugés locaux, on avait considérés jusqu'à présent comme inapplicables dans les districts qu'ils habitent. Un pas immense et hardi a été fait entre autres, sous ce rapport, par M. Hewitt Davis, de la ferme de Seldon, près Croydon, comté de Surrey, dont le domaine repose sur la craie supérieure. Dans le but d'approfondir le terrain de 15 centimètres, il a ramené à la surface 18 à 20 centim. de craie pure, après avoir égoutté et assaini ses champs jusqu'à une profondeur d'un mètre. L'effet immédiat, d'après ce qu'il me marque, n'est pas frappant, mais n'a été nullement désavantageux à son terrain. Il a pu toutefois, maintenant que le temps a amené cette craie, produire des récoltes à racines profondes telles que trèfle, fèves, choux et navets de Suède, qui végétaient misérablement auparavant, et tripler ainsi la valeur de sa terre.

« Il y a certainement un vaste champ à de bonnes et utiles améliorations dans les pays crayeux, si la craie pure peut être ainsi labourée profondément avec avantage pour le terrain et profit pour le cultivateur. Cette opinion reçoit une nouvelle confirmation de quelques expériences toutes récentes qu'on doit à M. Huxtable. »

#### ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE EN FRANCE.

M. Barrat vient de publier une note pleine d'intérêt sur l'enseignement agronomique en France. Cette note nous a semblé renfermer des idées à la fois si justes et si utiles, que nous avons cru devoir la reproduire en son entier. Plus tard, cet habile ingénieur agricole donnera à ce plan d'organisation des développements qui en faciliteront beaucoup les applications immédiates que nous appelons de tous nos vœux, et que nous nous empresserons également de consigner dans les colonnes de notre journal.

Voici maintenant les bases de ce projet :

1o. Etablissement de fermes-écoles dans chaque commune à l'aide d'un terrain de six hectares au moins. Ce terrain pourrait être pris sur les biens communaux ou affermé à très-long bail.

2o. Cette ferme-école serait travaillée au moyen de journées de prestation fournies par la commune et à l'aide des enfants qui y seraient employés une ou deux heures par jour.

3o. Toutes les récoltes appartiendraient à l'instituteur.

4o. Réorganisation des sociétés et des comices agricoles ; création dans chaque commune de conseils d'agriculture fondés sur le principe populaire.

5o. Suppression des primes actuelles d'enseignement, qui ne sont accordées qu'à la faveur ou aux hommes riches.

An chef-lieu de département et près de l'école normale, on affermerait une propriété de quinze à vingt hectares destinée à l'enseignement pratique de l'agriculture.

Tous les élèves de l'école normale seraient obligés d'y consacrer deux heures de travail au moins par jour.

Supposons que le nombre des élèves soit de cinquante, leur travail sera égal à celui de dix hommes travaillant toute la journée.

Cette ferme, administrée par le comité permanent d'agriculture, serait exploitée au profit du département. Celui-ci, par les bénéfices qu'il retirait du travail des élèves, pourrait pourvoir gratuitement à leur instruction pratique.

Si le gouvernement ne pouvait acquérir cette propriété, il l'afffermerait par un bail à long terme.

Une partie de la propriété serait affectée à l'expérimentation des divers amendements, engrais et systèmes d'assolement.

Les bénéfices réalisés sur la ferme formeraient le traitement d'un ou de deux professeurs d'agriculture.

Ce projet exige quelques développements.

Dans la plupart des communes de France, il existe des biens communaux qui ne rapportent presque rien. On y fonderait des fermes-écoles.

Ces terrains seraient défrichés au moyen de journées de prestation extraordinaires.